



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

N° Spécial

09 Février 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 09 Février 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2021-035	08.02.2021	Arrêté préfectoral portant retrait de l'agrément autorisant monsieur ZENATI Habib à exploiter un établissement « EASY ENTREPRISE » dispensant les formations professionnelle, initiale et continue, des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur	3
DCL/BRGE N° 2021-036	08.02.2021	Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019 autorisant monsieur HADDAD Elie à exploiter un centre de formation des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur	4

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 35 du 08 février 2021 portant retrait de l'agrément autorisant monsieur ZENATI Habib à exploiter un établissement « EASY ENTREPRISE » dispensant les formations professionnelle, initiale et continue, des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi

- Vu** L'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

- Vu** L'arrêté DRE/BR n° 87 du 14 avril 2016 autorisant monsieur ZENATI Habib à exploiter un établissement « EASY ENTREPRISE » ;

- Considérant** que monsieur ZENATI Habib a déclaré avoir cessé son activité relative à la formation des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté DRE/BR n° 87 du 14 avril 2016 autorisant monsieur ZENATI Habib à exploiter l'établissement « EASY ENTREPRISE » dispensant la formation initiale et continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur, est abrogé ;

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Nanterre le 08 février 2021

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Et par Délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 36 du 08 février 2020 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019 autorisant monsieur HADDAD Elie à exploiter un centre de formation des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;
- Vu** L'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019 autorisant monsieur HADDAD Elie à exploiter un centre de formation des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur dénommé CFCT 92 IDF, dont le siège se trouve à Rueil-Malmaison ;

Considérant que monsieur HADDAD Elie a déclaré ne plus dispenser de formations pour les conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 est modifié comme suit :

La société « CFCT 92 IDF » dont le siège se trouve 01 allée des charmes à Rueil-Malmaison (92500), représentée par monsieur HADDAD Elie , est autorisée à dispenser, sous le n° 19/002, la formation initiale, la formation continue ainsi que la formation à la mobilité des conducteurs de taxi communaux et parisiens.

ARTICLE 2 : L'article 2 est abrogé.

ARTICLE 3 : Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 08 février 2021

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Et par Délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>